



**onisep**

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS  
ET LES FORMATIONS

**GUIDES**

**RENTRÉE  
2018**

**ENTRER**

**EN**

**6<sup>E</sup>**

**ET DÉCOUVRIR  
LE COLLÈGE**

*Spécial parents*



[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# Séjours Linguistiques à l'étranger

[www.ef.com](http://www.ef.com)

f EFFrance #EF4ever

@ EF\_France

#EF4ever



Organisateurs de séjour  
ou stages linguistiques - NF295  
[www.marques-nf.com](http://www.marques-nf.com)

Offerts ! Frais  
d'inscription avec le  
code "PROMO" au  
01 42 61 50 22



Séjours Linguistiques  
De 10 à 14 ans  
et de 14 à 18 ans

 **Découvrez et commandez  
nos publications en un clic  
sur [www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)**



En septembre prochain, votre enfant va entrer en classe de 6<sup>e</sup>. Conçu par l'Onisep, ce guide est fait pour vous. Son objectif : vous aider à préparer l'entrée de votre enfant au collège, afin que ce passage du CM2 à la classe de 6<sup>e</sup> se déroule dans les meilleures conditions.

Le collège 2018 est un collège moderne, rénové, où l'on apprend autrement pour maîtriser de nouvelles compétences. Découvrez-le pages 6, 7 et 8.

Le collège 2018, c'est toute une équipe pédagogique et éducative qui est au service des apprentissages de votre enfant.

Si la situation de votre enfant nécessite une réponse personnalisée (handicap, difficultés d'apprentissage...), les pages 10 et 11 vous indiqueront les appuis et ressources dont il pourra bénéficier.

Pour les parents, à chaque étape de la scolarité de votre enfant, vous trouverez des informations complémentaires et des ressources dans l'onglet « Parents » du site [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr). Bien informés, vous pourrez mieux accompagner votre collégienne ou votre collégien dans cette nouvelle étape de son parcours scolaire que je lui souhaite heureuse et riche de progrès !

**Michel Quéré**  
Directeur de l'Onisep

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Je découvre le collège avec mon enfant                                 | 4  |
| Comment s'organise la scolarité ?                                      | 6  |
| Les enseignements en 6 <sup>e</sup>                                    | 8  |
| Les enseignements en 5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> | 8  |
| Les parcours éducatifs   | 9  |
| Les réponses adaptées aux besoins des élèves                           | 10 |
| Handicap et scolarité  | 11 |
| L'Onisep : l'information pour l'orientation                            | 13 |

# JE DÉCOUVRE LE COLLÈGE



## DIRECTION

Le **chef** ou la **chefe d'établissement**, appelé principal ou principale, dirige le collège. Secondé par un adjoint et un gestionnaire, il organise le temps scolaire des élèves et des enseignants, préside les conseils de classe et le conseil d'administration, s'assure de la sécurité de chacun. Il encadre le personnel administratif et les ouvriers d'entretien et d'accueil qui contribuent à assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

## VIE SCOLAIRE

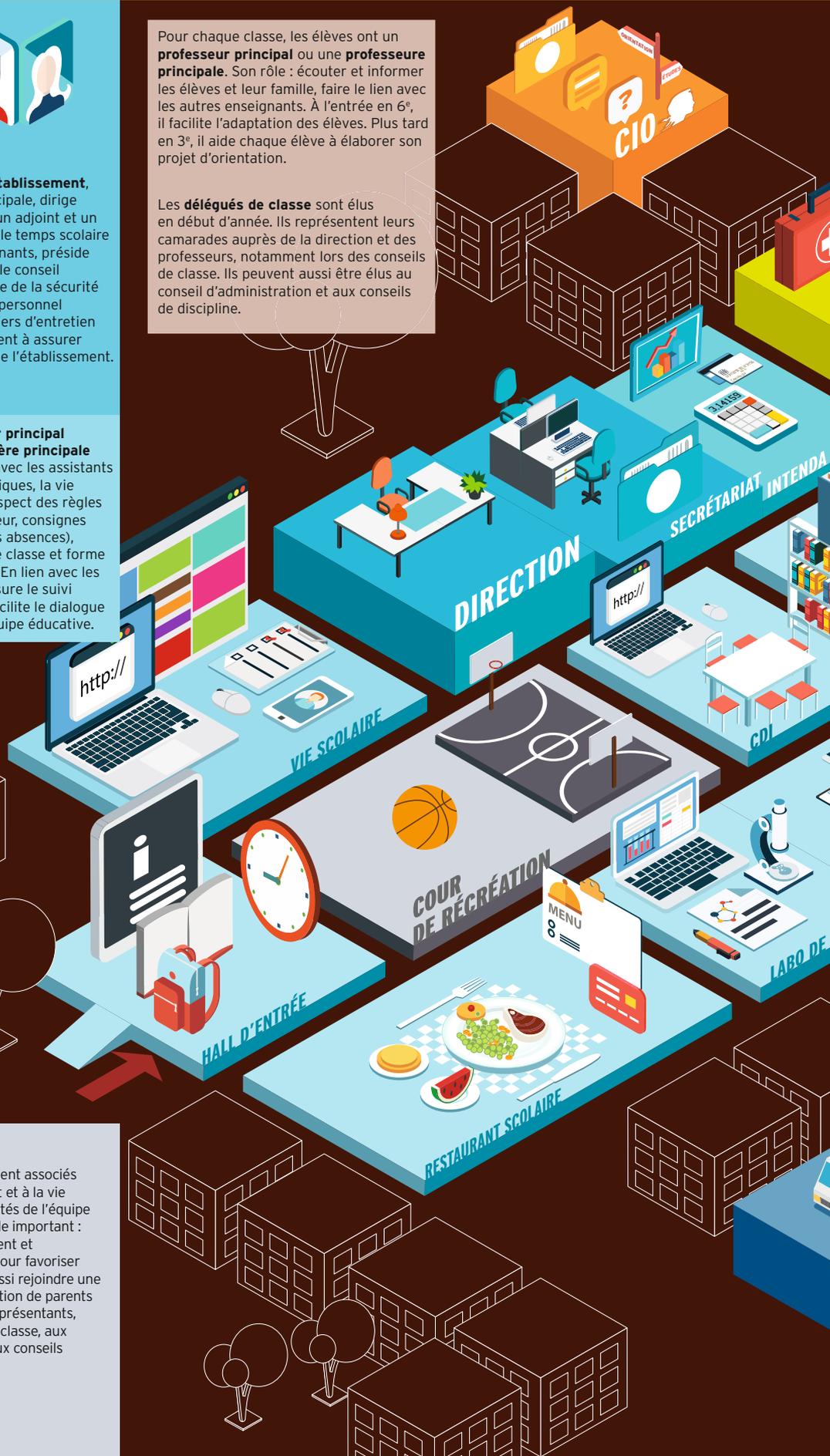
Le ou la **CPE (conseiller principal d'éducation ou conseillère principale d'éducation)** organise, avec les assistants d'éducation ou pédagogiques, la vie au collège. Il veille au respect des règles de vie (règlement intérieur, consignes de sécurité, contrôle des absences), participe aux conseils de classe et forme les délégués des élèves. En lien avec les équipes du collège, il assure le suivi éducatif des élèves et facilite le dialogue entre les familles et l'équipe éducative.

Pour chaque classe, les élèves ont un **professeur principal** ou une **professeure principale**. Son rôle : écouter et informer les élèves et leur famille, faire le lien avec les autres enseignants. À l'entrée en 6<sup>e</sup>, il facilite l'adaptation des élèves. Plus tard en 3<sup>e</sup>, il aide chaque élève à élaborer son projet d'orientation.

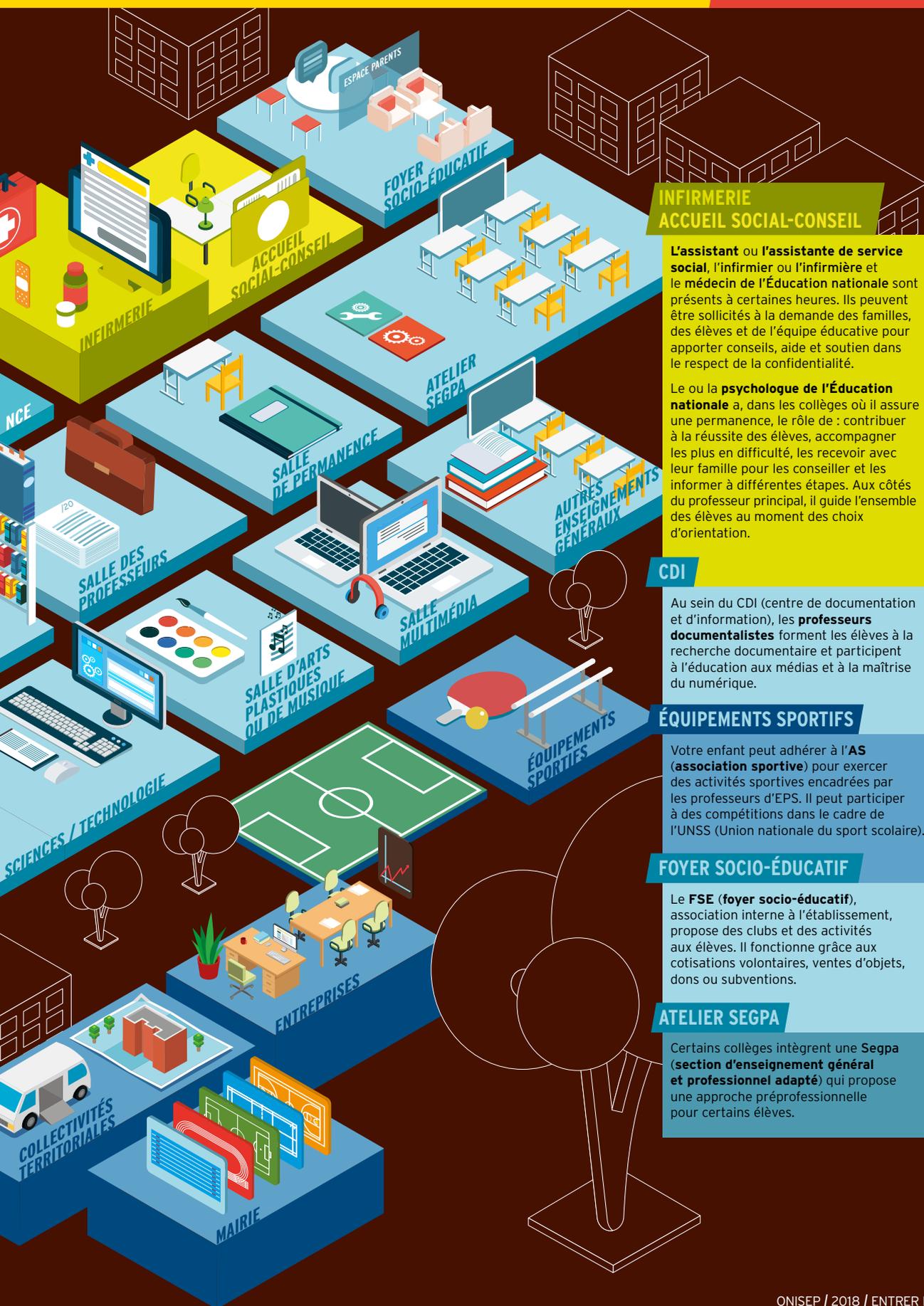
Les **délégués de classe** sont élus en début d'année. Ils représentent leurs camarades auprès de la direction et des professeurs, notamment lors des conseils de classe. Ils peuvent aussi être élus au conseil d'administration et aux conseils de discipline.



Les **parents** sont pleinement associés au parcours de leur enfant et à la vie de l'établissement. Aux côtés de l'équipe éducative, ils jouent un rôle important : ils encadrent, accompagnent et encouragent leur enfant pour favoriser sa réussite. Ils peuvent aussi rejoindre une association ou une fédération de parents d'élèves et, en tant que représentants, participer aux conseils de classe, aux conseils de discipline et aux conseils d'administration.



# AVEC MON ENFANT



## INFIRMERIE ACCUEIL SOCIAL-CONSEIL

L'**assistant** ou l'**assistante de service social**, l'**infirmier** ou l'**infirmière** et le **médecin** de l'Éducation nationale sont présents à certaines heures. Ils peuvent être sollicités à la demande des familles, des élèves et de l'équipe éducative pour apporter conseils, aide et soutien dans le respect de la confidentialité.

Le ou la **psychologue de l'Éducation nationale** a, dans les collèges où il assure une permanence, le rôle de : contribuer à la réussite des élèves, accompagner les plus en difficulté, les recevoir avec leur famille pour les conseiller et les informer à différentes étapes. Aux côtés du professeur principal, il guide l'ensemble des élèves au moment des choix d'orientation.

## CDI

Au sein du CDI (centre de documentation et d'information), les **professeurs documentalistes** forment les élèves à la recherche documentaire et participent à l'éducation aux médias et à la maîtrise du numérique.

## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Votre enfant peut adhérer à l'**AS (association sportive)** pour exercer des activités sportives encadrées par les professeurs d'EPS. Il peut participer à des compétitions dans le cadre de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire).

## FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

Le **FSE (foyer socio-éducatif)**, association interne à l'établissement, propose des clubs et des activités aux élèves. Il fonctionne grâce aux cotisations volontaires, ventes d'objets, dons ou subventions.

## ATELIER SEGPA

Certains collèges intègrent une Segpa (**section d'enseignement général et professionnel adapté**) qui propose une approche préprofessionnelle pour certains élèves.

# COMMENT S'ORGANISE LA

Dans la continuité de l'école, le collège doit permettre à chaque élève de maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de scolarité obligatoire (16 ans). Les quelques repères ci-après vous aideront à accompagner votre enfant dans ses années collège.

## LES PROGRAMMES

Les programmes mis en place en 2016 pour les 4 années du collège :

- définissent une progression cohérente des apprentissages des élèves;
- s'intègrent dans les cycles de 3 ans qui prennent en compte les différences des rythmes d'acquisition des élèves.

Une **approche interdisciplinaire** est encouragée, reposant sur une **collaboration forte** entre les enseignants. De même, les élèves sont amenés à **travailler davantage ensemble**, notamment dans le cadre de **projets**.

Ces programmes intègrent la **dimension numérique**, favorisant la maîtrise des outils modernes de communication et de travail, ainsi que l'acquisition d'éléments d'algorithmique et de programmation.

### organisés en cycles

À l'école primaire et au collège, la scolarité est organisée en cycles. D'une durée de 3 ans, chaque cycle permet à chaque élève de progresser à son rythme et de parvenir à la maîtrise des fondamentaux.

- **Cycle 1** : cycle des apprentissages premiers. Les 3 niveaux de l'école maternelle.
  - **Cycle 2** : cycle des apprentissages fondamentaux. Les CP, CE1 et CE2.
  - **Cycle 3** : cycle de consolidation. Les CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>.
  - **Cycle 4** : cycle des approfondissements. Les 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.
- À la fin du collège, les élèves ont acquis le **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** (lire ci-contre).

### articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Tous les enseignements du CP à la 3<sup>e</sup> contribuent à l'acquisition du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Ce socle est formé de 5 domaines.

#### 1. Les langages pour penser et communiquer

- Ce domaine inclut 4 composantes :
- la langue française à l'oral et à l'écrit;
  - deux langues étrangères ou une langue étrangère et une langue régionale;
  - les langages mathématiques, scientifiques et informatiques;
  - les langages des arts et du corps.

#### 2. Les méthodes et outils pour apprendre

Méthodes d'apprentissage (travaux personnels et de groupes), outils numériques et de documentation...

#### 3. La formation de la personne et du citoyen

Apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté.

#### 4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Acquisition des fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique.

#### 5. Les représentations du monde et l'activité humaine

Prise de conscience de l'espace géographique et du temps historique. Fonctionnement des sociétés. Pratiques artistiques et sportives.

→ La scolarité au collège contribue à la formation de l'individu.

# SCOLARITÉ ?



## Un livret scolaire unique

Le livret scolaire de l'école élémentaire s'associe au livret du collège pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Accessible en ligne, le **livret scolaire unique** recense de façon précise les acquis de votre enfant.

Chaque trimestre, les enseignants situent l'élève dans les différentes matières en indiquant si les objectifs d'apprentissage sont :

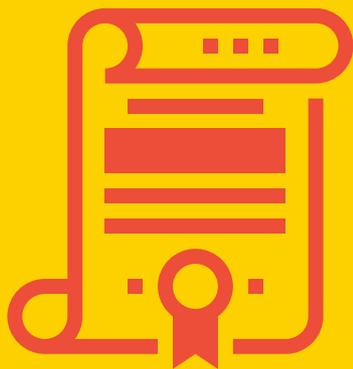
- atteints ;
- partiellement atteints ;
- non atteints ;
- dépassés.

Y figurent aussi des notes, des appréciations, les éléments du programme travaillés, les difficultés rencontrées, les progrès constatés, etc.

À la fin de la 6<sup>e</sup>, au terme du cycle 3 (CMI, CM2 et 6<sup>e</sup>), un bilan global dans les 5 domaines du socle commun est dressé et situe l'élève sur une échelle simple :

maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne.

À la fin de la 3<sup>e</sup>, au terme du cycle 4, un bilan identique sera réalisé. Les niveaux atteints sont pris en compte pour la validation du DNB (diplôme national du brevet).



## Le DNB (diplôme national du brevet)

À partir de la session de juin 2018, l'**obtention du DNB repose sur :**

→ l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

→ cinq épreuves obligatoires passées à la fin du cycle 4, en classe de 3<sup>e</sup> : une épreuve orale et quatre épreuves écrites.

L'épreuve orale permet notamment d'évaluer la qualité d'expression et de dialogue. Elle porte sur un projet mené en histoire des arts, dans le cadre d'un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire), dans l'un des parcours éducatifs.

Deux formats possibles :

- un entretien individuel de 15 minutes ;
- un entretien collectif de 25 minutes.

Les épreuves écrites sont :

- le français (3h) ;
- les mathématiques (2h) ;
- l'histoire géographie (2h) ;
- les sciences (1h).

Un élève qui a suivi un enseignement facultatif (latin, grec, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, découverte professionnelle, etc.) peut obtenir un bonus de 10 à 20 points.

## → DES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES

Plusieurs dispositifs existent pour répondre aux besoins des élèves et faire en sorte que tous puissent progresser.

### → Le programme

#### « devoirs faits »

Depuis l'automne 2017, un temps d'étude dans l'établissement peut être proposé aux collégiens : ils y font leurs devoirs et exercices, apprennent leurs leçons, avec la possibilité d'être aidés à leur demande.

### → L'accompagnement personnalisé

Il est destiné à soutenir et à améliorer les compétences et les connaissances des élèves. Il doit permettre à chaque élève d'acquérir des méthodes de travail et de développer son autonomie.

### → L'accompagnement éducatif

Il est organisé dans les collèges de l'éducation prioritaire. Il propose aux élèves volontaires des temps d'études dirigées, des activités culturelles et artistiques, des pratiques sportives et un renforcement de la pratique des langues vivantes.

### → L'accompagnement des élèves

#### à besoins éducatifs particuliers

L'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap, allophones ou issus de familles du voyage sont assurés par la mise en place de dispositifs particuliers dans les collèges. Lire pages 10 et 11.

# → LES ENSEIGNEMENTS EN 6<sup>E</sup>

La 6<sup>e</sup> marque l'achèvement du cycle de consolidation engagé en CM1 et CM2 et se caractérise par l'intervention de plusieurs enseignants autour de votre enfant.

## LES POINTS ESSENTIELS

→ 26 h d'enseignements disciplinaires, dont 3 h d'enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé ou AP et/ou enseignements pratiques interdisciplinaires ou EPI) pris en charge par les enseignants dans le cadre de leurs disciplines.

→ L'**accompagnement personnalisé** est destiné à soutenir et à améliorer les compétences et les connaissances des élèves. Il doit permettre à chacun d'acquérir des méthodes de travail et de développer son autonomie.

→ Pour faciliter la transition entre l'école et le collège, une attention particulière est portée à l'équilibre de la journée : pas plus de 6 h de cours par jour avec une pause déjeuner de 1h30.

## DES ENSEIGNEMENTS AU CHOIX DÈS LA 6<sup>E</sup>

Les dispositifs évoqués ci-dessous sont proposés dans un nombre limité d'établissements.

→ **Langues** (sections internationales et de langues régionales, classes bilangues).

- Les sections internationales et de langues régionales concernent les élèves désirant devenir bilingues (français + une autre langue, étrangère ou régionale).

- Les dispositifs « bilangues » proposés par certains établissements permettent à des élèves volontaires d'étudier dès la 6<sup>e</sup> une deuxième langue vivante en plus de la première déjà étudiée à l'école (6 heures de langues vivantes au total).

- L'initiation à une langue et à une culture régionales est également possible (jusqu'à 2h hebdomadaires).

→ **Arts** : les CHA (classes à horaires aménagés) permettent de concilier les cours avec une pratique artistique approfondie. Les disciplines : musique (CHAM), danse (CHAD), théâtre (CHAT) et arts plastiques (CHAAP).

→ **Sport** : les sections sportives scolaires permettent de concilier études et pratique sportive renforcée. En plus des cours d'EPS, l'élève bénéficie d'un minimum de 3 h d'entraînement hebdomadaire au sein d'un club ou de l'association sportive du collège.

| Enseignements  | Horaires par semaine |  |
|--|----------------------|--|
|  | 6 <sup>e</sup>       |  |
| Français   | 4h30                 |  |
| Mathématiques  | 4h30                 |  |
| Histoire géographie - Enseignement moral et civique    | 3h                   |  |
| Langue vivante 1                                       | 4h                   |  |
| Sciences de la vie et de la Terre                      | 4h                   |  |
| Physique-chimie  | 4h                   |  |
| Technologie  | 4h                   |  |
| Éducation physique et sportive                         | 4h                   |  |
| Enseignements artistiques (arts plastiques et musique) | 2h*                  |  |
|  | 26h**                |  |

\* Modulable par l'établissement.

\*\* 26 h dont 3 h d'enseignements complémentaires. S'y ajoutent au moins 10h annuelles de vie de classe.

# → LES ENSEIGNEMENTS EN 5<sup>E</sup> 4<sup>E</sup> 3<sup>E</sup>

La 5<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> constituent le cycle des approfondissements (cycle 4).

## LES POINTS ESSENTIELS

→ 26 h d'enseignements disciplinaires, dont 4 h d'enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires). Tous les élèves sont concernés.

L'établissement peut moduler les horaires.

→ L'emploi du temps intègre l'enseignement d'une 2<sup>de</sup> langue vivante étrangère (LV2) ou langue régionale dès la classe de 5<sup>e</sup>.

## LES ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les enseignements complémentaires font partie des enseignements obligatoires. La répartition entre accompagnement personnalisé (AP) et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) est fixée par le conseil d'administration de l'établissement après avis du conseil pédagogique.

Les EPI permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences grâce à une réalisation concrète individuelle ou collective. Ils sont assurés par des enseignants de différentes disciplines, qui travaillent en équipe et proposent d'autres méthodes de travail (expression orale, créativité, participation active des élèves, travail en petit groupe sur des projets...).

Les EPI contribuent à la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs des élèves : citoyen, santé, Avenir, éducation artistique et culturelle (*lire ci-contre*).

## DES ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS AU CHOIX EN 5<sup>E</sup>, 4<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup>

Ils viennent enrichir l'offre d'enseignement et contribuent à l'ouverture sur l'Europe et sur le monde.

→ **Langues et cultures de l'Antiquité**.

→ **Langues et cultures européennes** (l'enseignement s'appuie sur l'une des deux langues vivantes étudiées dans la limite de 2h hebdomadaires).

→ **Langues et cultures régionales** (dans la limite de 2h hebdomadaires).

| Enseignements  | Horaires par semaine |                |                |
|--|----------------------|----------------|----------------|
|  | 5 <sup>e</sup>       | 4 <sup>e</sup> | 3 <sup>e</sup> |
| Français   | 4h30                 | 4h30           | 4h             |
| Mathématiques  | 3h30                 | 3h30           | 3h30           |
| Histoire géographie - Enseignement moral et civique    | 3h                   | 3h             | 3h30           |
| Langue vivante 1                                       | 3h                   | 3h             | 3h             |
| Langue vivante 2                                       | 2h30                 | 2h30           | 2h30           |
| Sciences de la vie et de la Terre                      | 1h30                 | 1h30           | 1h30           |
| Physique-chimie  | 1h30                 | 1h30           | 1h30           |
| Technologie  | 1h30                 | 1h30           | 1h30           |
| Éducation physique et sportive                         | 3h                   | 3h             | 3h             |
| Enseignements artistiques (arts plastiques et musique) | 2h*                  | 2h*            | 2h*            |
|  | 26h**                | 26h**          | 26h**          |

\* Modulable par l'établissement.

\*\* 26 h dont 4 h d'enseignements complémentaires. S'y ajoutent au moins 10h annuelles de vie de classe.

# LES PARCOURS ÉDUCATIFS

## → Apprendre autrement

La loi pour la refondation de l'école de 2013 et l'introduction des nouveaux programmes font de l'accompagnement de chaque enfant l'une des priorités des équipes éducatives. Pour remplir cette mission, 4 parcours éducatifs sont mis en place. Ils visent à aider chaque élève à comprendre le monde et son évolution.



→ **Le parcours Avenir**  
Découvrir le monde économique et professionnel afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.



→ **Le PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle)**  
Développer ses compétences culturelles pour mieux comprendre le monde, sa diversité et les civilisations à travers l'art.



→ **Le parcours citoyen**  
Apprendre à réfléchir par soi-même, se forger un esprit critique, s'approprier les valeurs de la République et de la démocratie.



→ **Le parcours éducatif de santé**  
Participer à des actions d'éducation à la santé, pour mieux prendre soin de soi et des autres.

## FOLIOS, UN OUTIL NUMÉRIQUE AU SERVICE DES PARCOURS

- L'élève diversifie ses goûts et ses centres d'intérêt pour construire son projet d'orientation (parcours Avenir).
- Il constitue son *portfolio* (dossier personnel) dans le domaine des arts (PEAC).
- En lien avec l'enseignement moral et civique, il inscrit ses engagements personnels dans la vie du collège et en milieu associatif (parcours citoyen).
- Il mentionne sa participation aux actions de sensibilisation, de prévention et de protection de la santé au sein du collège (parcours éducatif de santé).

Ces différentes ressources peuvent être utilisées pour l'épreuve orale du DNB (diplôme national du brevet).

**Les parents disposent, eux aussi, d'un accès à Folios pour :** s'informer sur les actualités et les événements; consulter les documents de travail déposés par les enseignants; accéder à des ressources. Les codes d'accès sont donnés par l'établissement.



Folios est une application numérique qui permet à l'élève de participer, au sein de la classe ou chez lui, à des activités pédagogiques supervisées par les enseignants. L'élève peut chercher des informations, créer des documents, trier et stocker des données. Il conserve ainsi la trace de ses recherches, de ses expériences et des compétences acquises au sein et en dehors de l'école, de la 6<sup>e</sup> à la terminale.

# LES RÉPONSES ADAPTÉES AUX BESOINS DES ÉLÈVES

## Mon enfant rencontre des difficultés scolaires

Quelles aides le collège peut-il lui apporter ?

Au premier signe de difficultés, prenez rendez-vous avec le **professeur principal** ou la **professeure principale** de votre enfant. Il pourra vous conseiller et vous apporter des solutions. Il existe différents dispositifs d'aide au collège : le **PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative), l'accompagnement éducatif proposé en REP (réseau d'éducation prioritaire)... En fonction des difficultés de votre enfant, le collège pourra également vous conseiller une **aide extérieure** (orthophoniste, psychologue...).

## Mon enfant est en grande difficulté

On me conseille la Segpa. De quoi s'agit-il ?

Les **Segpa** (sections d'enseignement général et professionnel adapté) proposent un programme adapté aux difficultés des élèves. L'admission se fait en 6<sup>e</sup>, parfois plus tard, sur décision d'une commission départementale **avec l'accord des parents**. En 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>, les élèves découvrent les métiers grâce à des ateliers et à des stages. La priorité est de les faire accéder après le collège à une formation professionnelle qui les motive.

Consulter [www.onisep.fr/segpa](http://www.onisep.fr/segpa)

## Mon enfant présente des troubles des apprentissages

Quelles aides spécifiques peut-il obtenir ?

Pour les élèves connaissant des troubles des apprentissages, un **PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) peut être mis en place. Il définit les aménagements pédagogiques, les méthodes de travail adaptées, les adaptations de supports, l'utilisation de l'ordinateur... Il est mis en place sur demande de la famille, ou sur demande du collège avec l'accord de la famille. Pour répondre aux besoins de certains de ces élèves, il peut être nécessaire de solliciter la **MDPH** (maison départementale des personnes handicapées).  
*Lire ci-contre.*

Consulter [www.onisep.fr/PAP](http://www.onisep.fr/PAP)

## Mon enfant est en situation de handicap

Quels sont mes interlocuteurs au collège ?

Un **enseignant référent** ou une **enseignante référente** est désigné pour votre enfant. Il assure le lien entre vous et l'ensemble des professionnels du collège. Vos interlocuteurs seront aussi le **professeur principal** ou la **professeure principale** et le ou la **CPE** (conseiller principal d'éducation ou conseillère principale d'éducation), le ou la **psychologue de l'Éducation nationale** et les **équipes de santé et de service social scolaires**.

Consulter [www.onisep.fr/handicap](http://www.onisep.fr/handicap)

Découvrir toutes les ressources de l'Onisep dans la colonne ci-contre.

Quels aménagements et aides sont prévus au collège ?

Des aides sont mises en place dans le cadre du **PPS** (projet personnalisé de scolarisation) arrêté par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui siège à la **MDPH** (maison départementale des personnes handicapées).

Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier :  
- d'une **aide humaine, individuelle ou collective** ;  
- de **matériels pédagogiques adaptés**.

Par ailleurs, après avis du médecin de l'Éducation nationale, le recteur d'académie décide des aménagements d'examen dont peuvent bénéficier ces élèves.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le numéro vert Aide Handicap École : 0810 55 55 00.

Consulter [www.onisep.fr/PPS](http://www.onisep.fr/PPS) et [www.onisep.fr/MDPH](http://www.onisep.fr/MDPH)

## Mon enfant est malade

Que faire pour qu'il ne prenne pas de retard ?

Votre enfant peut bénéficier, sous certaines conditions et après avis du médecin de l'Éducation nationale, de cours personnalisés dans le cadre du **SAPAD** (service d'assistance pédagogique à domicile). Renseignez-vous auprès du principal ou de la principale du collège. D'autres solutions peuvent être mises en place selon la situation de votre enfant : des cours par correspondance via le **Cned** (Centre national d'enseignement à distance), une scolarisation à l'hôpital...

Consulter [www.onisep.fr/cours\\_distance](http://www.onisep.fr/cours_distance)



## Mon enfant est intellectuellement précoce Quelles mesures peuvent lui être proposées ?

Certains élèves intellectuellement précoces rencontrent des difficultés d'adaptation dans le cadre scolaire habituel. Dans ce cas, des établissements proposent, en lien avec la famille et le ou la psychologue scolaire, de mettre en place des dispositifs d'accueil, d'approfondir les domaines dans lesquels ils excellent, voire d'accélérer le parcours scolaire. Un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) peut être mis en œuvre si l'élève rencontre des difficultés importantes.

Consulter [www.onisep.fr/EIP](http://www.onisep.fr/EIP)

## Mon enfant est victime de harcèlement À qui m'adresser ?

Votre enfant subit, de manière répétée, des violences verbales, physiques et/ou morales : bousculades, vols, surnoms dévalorisants, insultes, moqueries... Lorsque ces faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par e-mail, on parle de cyber-harcèlement. Il faut en informer le **professeur principal** ou la **professeuse principale**, le ou la CPE (conseiller principal d'éducation ou conseillère principale d'éducation), le **chef** ou la **chefe d'établissement**. Si la situation est avérée, la direction prendra les mesures appropriées à la situation rencontrée. Appeler le numéro vert « Non au harcèlement », au 30 20.

## Mon enfant est confronté à des problèmes qui perturbent sa vie au collège...

### À qui puis-je m'adresser dans l'établissement ?

Le **professeur principal** ou la **professeuse principale** de votre enfant est votre interlocuteur privilégié. Différents professionnels accompagnent aussi votre enfant au collège :

- pour des problèmes de santé, l'**infirmier** ou l'**infirmière**, le **médecin** ;
- pour des difficultés d'adaptation scolaire et/ou d'apprentissage, les questions d'orientation, le ou la **psychologue de l'Éducation nationale** ;
- pour la vie au collège, les absences, les conflits, la discipline, le ou la CPE (conseiller principal d'éducation ou conseillère principale d'éducation) ;
- pour des problèmes financiers ou familiaux, l'**assistant** ou l'**assistante de service social**.

Consulter [www.onisep.fr/interlocuteurs\\_college](http://www.onisep.fr/interlocuteurs_college)  
et [www.onisep.fr/parents\\_college](http://www.onisep.fr/parents_college)

## HANDICAP ET SCOLARITÉ

Via ses publications, ses outils numériques, ses services en ligne, l'Onisep met des informations à la disposition des élèves en situation de handicap et de leurs parents.

### • [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) : un site ressources

Sur le site de l'Onisep, une rubrique « Handicap » ([www.onisep.fr/handicap](http://www.onisep.fr/handicap)) est consacrée aux parcours de scolarité et à l'orientation, de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur. Cet espace référence également 3 500 structures de scolarisation en collège, en lycée, en établissement médico-social. Dans la rubrique dédiée aux parents ([www.onisep.fr/parents](http://www.onisep.fr/parents)), une FAQ apporte des réponses sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, notamment pour les élèves entrant au collège.

### • [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr) : un service de réponses personnalisées

Par tchat, mail ou téléphone, les conseillers et conseillères en ligne de ce service gratuit de l'Onisep répondent aux questions des élèves et des parents sur les formations, les métiers, l'orientation.

### • [facebook.com/OnisepHandicap](https://www.facebook.com/OnisepHandicap)

Sur les réseaux sociaux, les familles peuvent suivre l'actualité concernant le handicap : formations, métiers, événements (forums, colloques...).

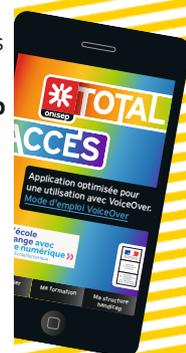
### • **Total Accès** : un site mobile et une application

Accessible sur tablette ou mobile, Total Accès permet à tous les élèves, y compris aux jeunes aveugles ou malvoyants, d'accéder à des informations sur les formations, les métiers et les structures de scolarisation et d'information dédiées au handicap.

### • **3 annuaires sur les structures de scolarisation**

L'Onisep édite *Handicap auditif*, *Handicap moteur*, *Handicap visuel*, trois guides présentant les structures du secteur médico-social et les dispositifs d'inclusion scolaire de l'Éducation nationale.

À retrouver sur [www.librairie.onisep.fr](http://www.librairie.onisep.fr)



## L'ÉCOLE EXPLIQUÉE AUX PARENTS

**Des vidéos de 3 minutes**  
pour connaître le système  
éducatif, son organisation  
et ses missions.

**Une rubrique « FAQ »**  
avec 570 questions-  
réponses pour répondre  
à vos demandes sur la  
scolarité au collège, au lycée,  
dans l'enseignement  
supérieur, les démarches  
d'inscription, les procédures  
d'orientation...

**Une rubrique « Comprendre  
l'École »** pour accompagner  
la scolarité de votre enfant :  
les interlocuteurs des parents,  
des repères pour aider votre  
enfant à s'orienter après  
la classe de 3<sup>e</sup>, après le bac...

**Une rubrique « Représentants  
de parents d'élèves »**  
pour s'informer sur leur rôle  
dans l'École.



# \* onisep L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Tout au long de sa scolarité, votre enfant développera sa compétence à s'orienter pour faire des choix cohérents de formation en fonction de ses centres d'intérêt et de sa connaissance du monde économique et professionnel. Les enseignants et les psychologues de l'Éducation nationale seront à ses côtés pour l'accompagner. L'Onisep aussi, avec son réseau de 17 délégations régionales et ses 28 sites académiques implantés sur le territoire français ([www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)).

Éditeur public relevant des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'Onisep met à disposition des élèves et des parents une large offre de supports et de services dédiés à l'information sur les formations et les métiers : publications, productions sur le Web, applications, vidéos, salons, service en ligne de réponses aux questions...



## DES GUIDES À CHAQUE TEMPS FORT DE LA SCOLARITÉ

Après la 3<sup>e</sup>, Après la 2<sup>de</sup> générale et technologique, Entrer dans le sup... plusieurs guides aident à se repérer parmi les différentes voies de formation et à mieux connaître l'offre des établissements scolaires. Ils sont consultables en ligne gratuitement sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr). La plupart d'entre eux sont aussi distribués aux élèves au sein des établissements scolaires.



## UN SITE INTERNET [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) : TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

- Pour vous spécialement : une rubrique « Parents », composée d'une foire aux questions, de vidéos, d'informations sur l'organisation des études au collège, les temps forts de l'orientation, des repères pour aider votre enfant à construire son projet d'orientation...
- Pour vous et votre enfant : une rubrique « Découvrir le collège » avec toutes les informations utiles à la scolarité et des « quiz » pour découvrir des métiers et cerner les centres d'intérêt de votre enfant.
- Vous pourrez aussi chercher des formations, des diplômes, des établissements scolaires géolocalisés.
- Dans la rubrique « Près de chez vous », retrouvez toutes les informations et les actualités spécifiques à votre académie et à votre région : les formations, les métiers, les secteurs professionnels, l'apprentissage, les salons, les journées portes ouvertes des établissements... et téléchargez les guides pour préparer les choix d'orientation avec votre enfant.



## DES PUBLICATIONS POUR DÉCOUVRIR LES FILIÈRES DE FORMATION ET LES SECTEURS PROFESSIONNELS

L'Onisep propose plusieurs collections thématiques. La collection « Parcours », particulièrement adaptée aux élèves de collège, décrit un secteur professionnel, les métiers et les formations correspondantes (*Les métiers des langues et de l'international; Les métiers du sport; Les métiers de la culture et du patrimoine...*).

## «MON ORIENTATION AUGMENTÉE» (MOA): UNE APPLICATION POUR LES ÉLÈVES DE COLLÈGE



Cette application est destinée à aider les collégiennes et les collégiens à se préparer aux choix d'orientation. Elle est accessible sur ordinateur, tablette ou mobile, et téléchargeable gratuitement dans l'App Store et Google Play. Grâce à MOA, les élèves vont explorer des univers professionnels avec les métiers, les formations et les établissements scolaires.

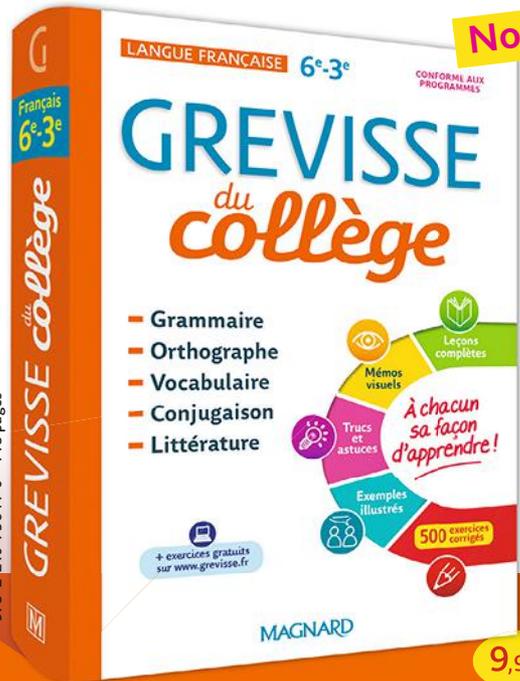
## MON ORIENTATION EN LIGNE: UN SERVICE EN LIGNE DE RÉPONSES PERSONNALISÉES

Les conseillers et les conseillères de [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr), un service gratuit d'information pour l'orientation, sont à votre disposition. Vous pouvez leur poser vos questions sur les formations, les métiers, l'orientation, par mail, tchat ou téléphone. Vous avez également accès à une foire aux questions qui apporte des réponses aux interrogations les plus fréquentes des familles. Ce service est également accessible via une application pour mobile.





Nouveau



La référence en langue française pour réussir son entrée en 6<sup>e</sup>!

Disponible en librairie dès juin 2018 [www.grevisse.fr](http://www.grevisse.fr)

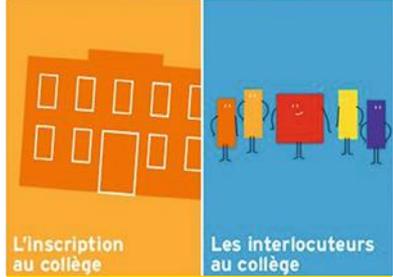
9,90 €



Des infos pour accompagner la scolarité de votre enfant



En ligne, des guides d'information pour l'orientation



L'École expliquée aux parents



Des informations de proximité, spécifiques à chaque académie, à chaque région



onisep TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

UN FILM JUSTE ET LUMINEUX QUI PARLE DE L'ENFANCE...



FESTIVAL CINEKID  
AMSTERDAM  
Compétition

FESTIVAL TOILES FILANTES  
PESSAC  
Prix du jury

FESTIVAL VOIR ENSEMBLE  
GRENOBLE  
Prix du public et  
Prix du jury enfants



**AU CINÉMA LE 29 AOÛT**

**L'histoire :** Les vacances viennent de commencer et Léa découvre une bande de garçons en train de construire un radeau. Elle tente de se joindre à eux mais ils n'acceptent pas les filles. Quand ils la mettent au défi de prouver son courage et sa détermination, c'est le début d'un été riche en aventures...

AFC@E  
CINÉMAS ART & ESSAI

[www.lesfilmsdupreau.com](http://www.lesfilmsdupreau.com)

GOETHE  
INSTITUT

# CASIO®

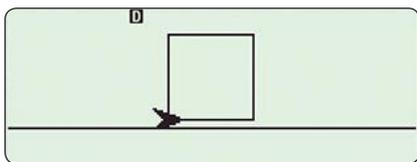
## CAP SUR LA PROGRAMMATION !



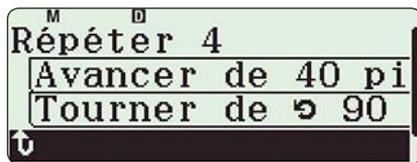
**FX-92+  
SPÉCIALE  
COLLÈGE**

▶ Nouveau menu  
Algorithmique

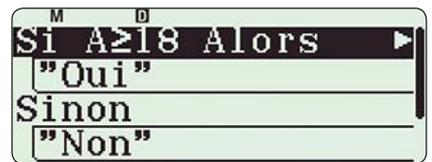
**N°1  
AU COLLÈGE\***



TRACÉS



BOUCLES



CONDITIONNELLES

Découvrez toutes nos ressources pédagogiques sur :  
[www.casio-education.fr](http://www.casio-education.fr)

\*76,8% de parts de marché valeur (Source : GfK Panelmarket calculatrices scientifiques, janvier à décembre 2017)